

RAPPORT ANNUEL 2021

sur la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



www.ccphva.com



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

SOMMAIRE

4	1 - FAITS MARQUANTS EN 2021
	Mise en place des cartes de déchèterie
	La déchèterie, un lieu d'énergie positive
	Programme Local de Prévention des Déchets
	Police de collecte des déchets intercommunale
6	2 - GESTION DES DÉCHETS AU SEIN DE LA CCPHVA
	Étendue et compétences
	Organigramme du Pôle Environnement
	Gouvernance
8	3 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS
	Organisation de la collecte et filières de traitement
	Tonnages collectés des ordures ménagères
	Tonnages collectés des déchets recyclables
	Évolution et comparaison du ratio des textiles
	Tonnages de la collecte du verre
	Déchèterie
	Horaires d'ouverture de la déchèterie
	Déchets collectés et sites de traitement
	Évolution de la fréquentation de la déchèterie
	Artisans et commerçants
	Évolution des tonnages collectés en déchèterie
19	4 - RÉGIE DE RECETTES ET REDEVANCE SPÉCIALE
20	5 - PRÉVENTION DES DÉCHETS
24	6 - INDICATEURS FINANCIERS
25	PROSPECTIVES 2022



1 - FAITS MARQUANTS EN 2021

Mise en place des cartes de déchèterie

Les travaux de modernisation de la déchèterie, réalisés au cours du 2ème semestre 2020, ont permis la mise en place d'un contrôle d'accès automatique qui met fin au contrôle manuel des gardiens de déchèterie, ce qui les préserve des difficultés liées aux confrontations directes.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2021, tout accès à la déchèterie est réservé aux habitants et aux professionnels du territoire de la CCPHVA disposant d'une carte d'accès à la déchèterie.

Pour les particuliers, le nombre de passages est désormais limité à 18 par an et par foyer, et tout passage supplémentaire est facturé 4 €.

Les professionnels, quant à eux, n'ont plus besoin de payer en amont des crédits pour déposer leurs déchets, une facture leur est désormais envoyée mensuellement.



La déchèterie, un lieu d'énergie positive

Dans la continuité du projet PRÉLUDE et de la modernisation de la déchèterie, le site a été équipé de 12 lampadaires solaires autonomes. Ce dispositif totalement sobre en énergie, renforce la sécurisation actuelle du site (caméras) en variant sa luminosité dès pénétration dans l'enceinte et en lançant une sirène pour décourager les visites nocturnes.

En parallèle, une étude a été lancée pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du centre technique et les espaces au sol disponibles pour rendre le site de la déchèterie entièrement autonome.



Programme Local de Prévention des déchets



L'année 2020 ayant été marquée par l'élection des élus municipaux et la crise sanitaire, les idées d'actions émises en 2019 lors des ateliers de concertation avec la population pour réduire la production déchets sur le territoire ont été reprises en 2021. Ainsi, les commissions environnement ont été ouvertes aux habitants de la CCPHVA afin que les élus et habitants impliqués puissent définir ensemble les objectifs à atteindre d'ici 2027 en matière de réduction et de valorisation des déchets.

Les actions choisies ont été classées en 6 axes : Éco-exemplarité / Sensibilisation : animation et communication / Réduction des biodéchets / Seconde vie des objets / Déchets des professionnels / Levier financier.

De nouvelles actions en faveur de la réduction de déchets et de l'économie circulaire ont également été réalisées au cours de l'année (cf. page 20).



Police de collecte des déchets intercommunale

À l'installation du nouveau conseil communautaire, la CCPHVA a repris automatiquement la compétence liée à la police des déchets s'appliquant sur le circuit de collecte (les dépôts sauvages hors circuit de collecte restant de la compétence communale).

Ainsi, pour lutter contre les dépôts fréquents au pied des PAV et sur le circuit de collecte, 2 agents assermentés ont été embauchés en septembre 2021. Dans un premier temps, leur mission a été de sensibiliser les usagers et de suivre une formation spécifique à leur fonction pour pouvoir, dès le 1er janvier 2022, facturer aux usagers l'enlèvement de leurs dépôts (200€ pour un dépôt d'1 m3, puis 100€ par m3 supplémentaire).

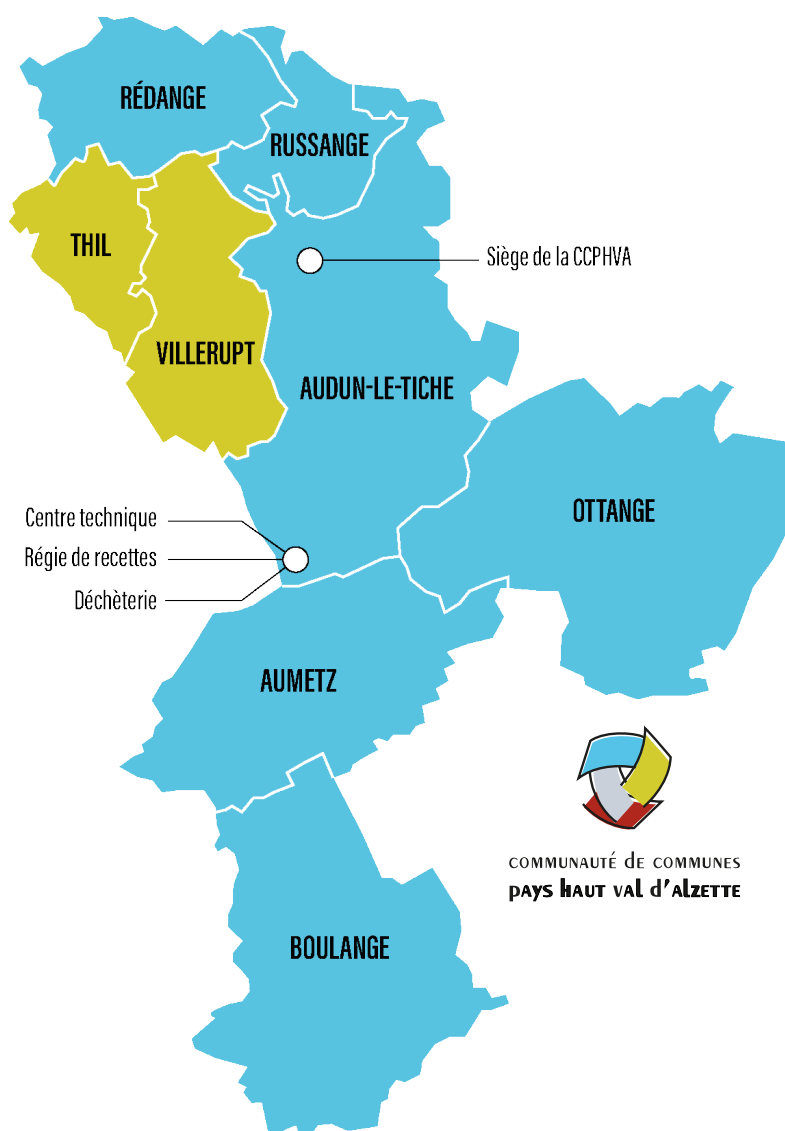


2 - GESTION DES DÉCHETS AU SEIN DE LA CCPHVA

Étendue et compétences

La CCPHVA se situe à la frontière luxembourgeoise sur le département de la Moselle (57) et le département de la Meurthe-et-Moselle (54).

Son territoire de 72,88 km² est composé de 8 communes et compte 29 684 habitants (données SINOE).



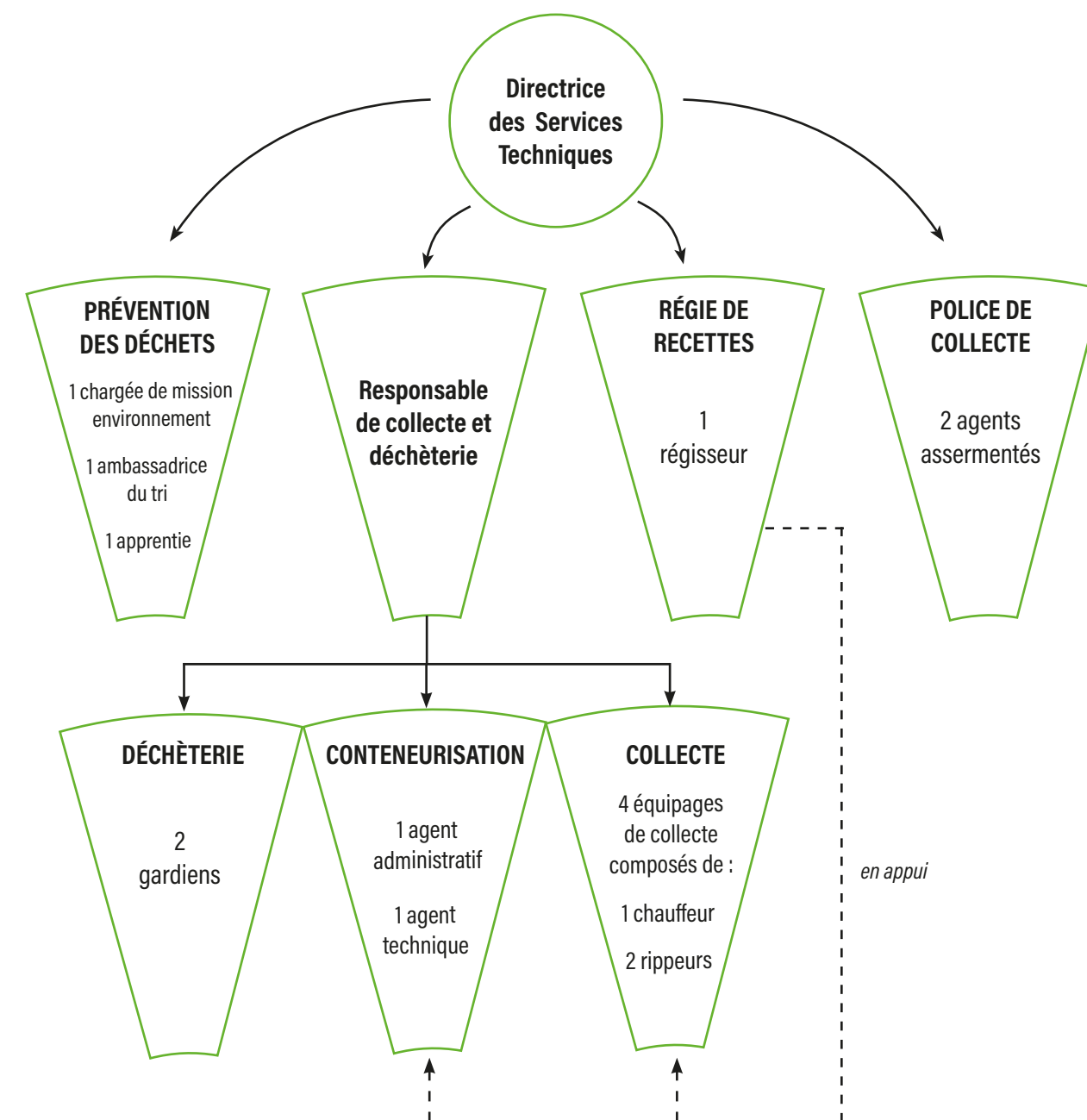
L'intercommunalité exerce la compétence « Gestion des déchets ménagers et assimilés » et assure ainsi toute l'année la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés :

- **Collecte** : les ordures ménagères et les déchets recyclables sont collectés en porte-à-porte ou en Points d'Apport Volontaire (PAV), le verre et les textiles sont collectés via les PAV implantés sur le territoire et les déchets dangereux et encombrants sont collectés en déchèterie communautaire.
- **Traitement** : les ordures ménagères et les déchets recyclables sont acheminés au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMTOM) à Villers-la-Montagne. Les déchets collectés en déchèterie sont transportés et traités par différents prestataires de service.
- **Prévention** : la CCPHVA sensibilise les usagers du service à la réduction des déchets.

L'objectif est de tendre vers une réduction et une valorisation maximale des déchets tout en assurant un service de qualité afin de répondre aux enjeux environnementaux et budgétaires.



Organigramme du Pôle Environnement



Gouvernance

La CCPHVA est présidée par M. RISSER Patrick.

Les réflexions menées sur la gestion des déchets sont menées en amont par le Vice-Président à l'environnement, M. BRUSCO Stéphan et les élus membres de la Commission Environnement pour le mandat 2020-2026.

- Audun-le-Tiche : *BERERA Gautier - KOWALSKI Thomas*
- Aumetz : *MORETTO Jacques - PARENT Guy*
- Boulange : *MULLER Sabrina - STRACH Joana*
- Ottange : *KUBIAK Bernard - MATTUCCI Gérald*
- Rêdange : *CHAMAGNE Céline - PIRES DE MIRANDA Mathias*
- Russange : *BETTEGA Walter - MADDALUNO Antoine*
- Thil : *BRUSCO Stéphan - MEACCI Karine*
- Villerupt : *SPIZAK Pierrick - LARSEN Gitte Svane*

3 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Organisation de la collecte et filières de traitement

Régie de collecte

Réalisation de la collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères et les déchets recyclables (sauf sur Villerupt).



4
camions

99 515
km parcourus

Prestation

- SUEZ pour la collecte des PAV (OM et recyclables)
- ONYX pour la collecte en porte-à-porte des recyclables sur Villerupt
- SMTOM pour le traitement des ordures ménagères et le centre de tri



ORDURES MÉNAGÈRES



Collecte en porte-à-porte
toutes les semaines



85
PAV

Dépôt autorisé 7j/7, 24h/24
AVEC contrôle d'accès via badges
1 sac de 50 litres max par dépôt.

DÉCHETS RECYCLABLES



Collecte en porte-à-porte* :
- toutes les semaines à Audun-le-Tiche et Villerupt
- toutes les 2 semaines sur les autres communes



8
PAV

Dépôt autorisé 7j/7, 24h/24
sans contrôle d'accès

* sacs fournis distribués en mairie

VERRE



70
bornes

Bornes gérées par le SMTOM
collectées par MINERIS
Traitement réalisé par la chambre
syndicale de verrerie mécanique.



Collecte en porte-à-porte par
l'association " Verre l'espère "
(Audun-le-Tiche, Ottange,
Rédange et Russange)

TEXTILES



28
bornes

dont 16 bornes «Le Relais»
gérées par "Tri d'Union"
(convention CCPHVA)



CENTRE DE TRAITEMENT MAXIVAL

à Villers-la-Montagne, géré par le SMTOM et exploité par la société Barisien

Traitement par bio-réacteur-stabilisateur (BRS)
un long tunnel de 48 m x 3,50 m où arrivent les
matières fermentescibles avant de rejoindre les
casiers de fermentation sur dalles béton ventilées
pour devenir du compost.

58 %
de déchets
valorisés

42 %
de déchets enfouis à
Conflans-Ste-Honorine

Tri sur site pour ensuite être acheminé par matière
dans les différents centres de recyclage :

- Acier : ARCELOR MITTAL
- Aluminium : FRANCE ALUMINIUM RECYCLAGE
- Papiers/cartons : REVIPAC
- Plastique : VALORPLAST

35 %
de refus de tri

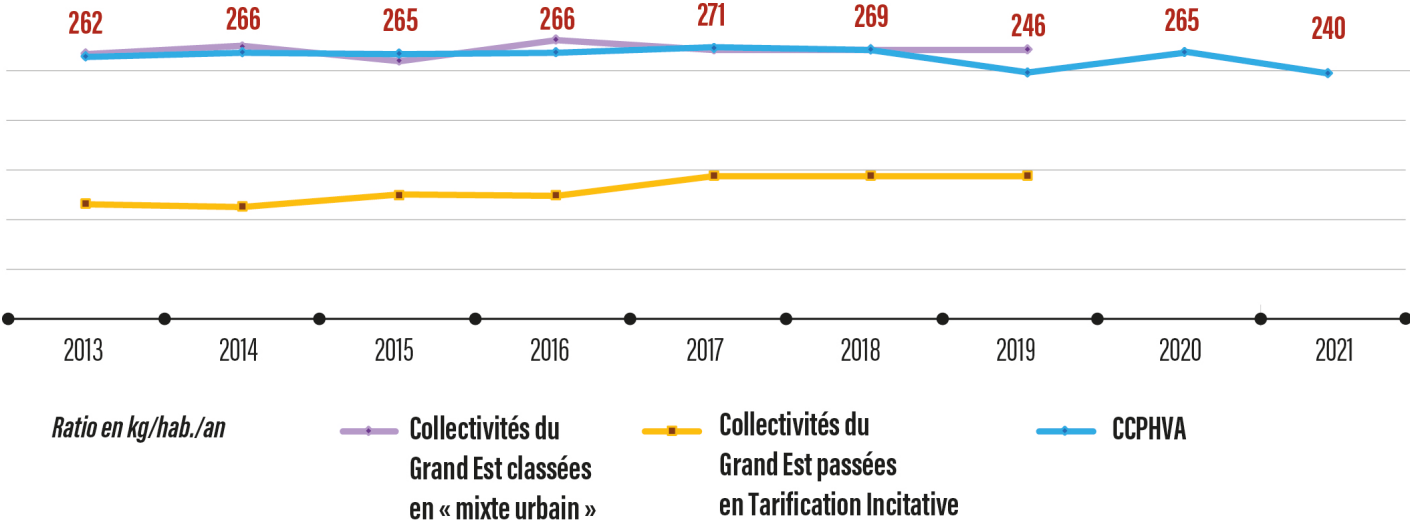
Tonnages collectés des ordures ménagères



Tonnages des ordures ménagères collectés en 2021

Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	Collectés en PAV	TOTAL
1549	592	542	728	180	231	433	2246	625	7 126

Évolution et comparaison du ratio des ordures ménagères



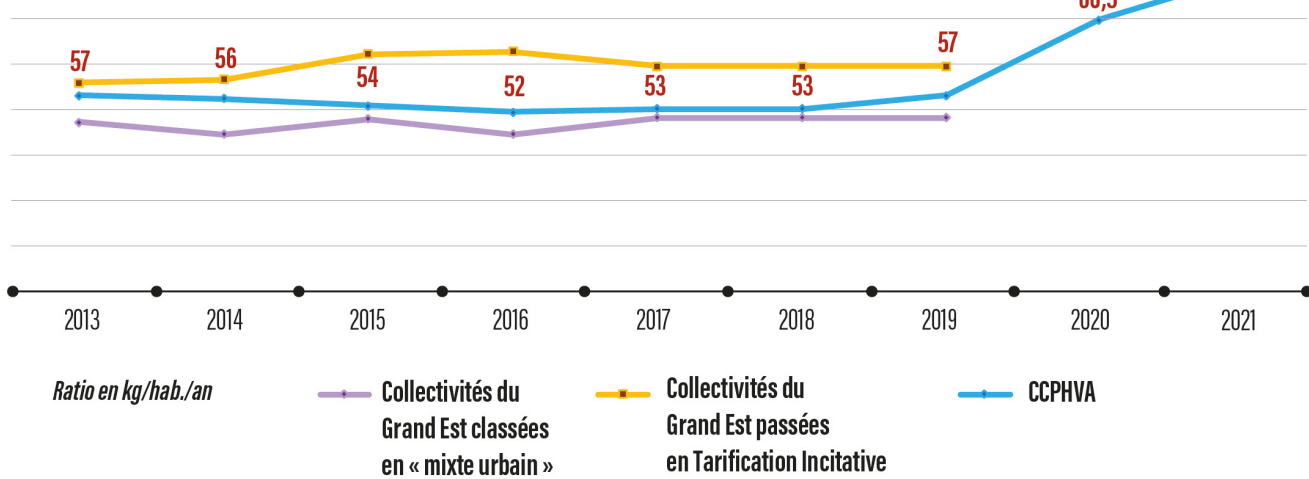
Tonnages collectés des déchets recyclables



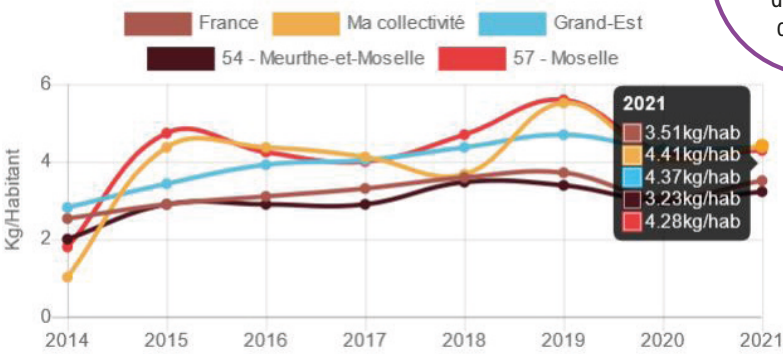
Tonnages des déchets recyclables collectés en 2021

Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	Collectés en PAV	TOTAL
447	164	156	193	57	73	117	661	25	1893

Évolution et comparaison du ratio des déchets recyclables



Évolution et comparaison du ratio des textiles



127,5 T de textiles collectés

Source : <https://collectivites.refashion.fr/>

Tonnages de la collecte du verre



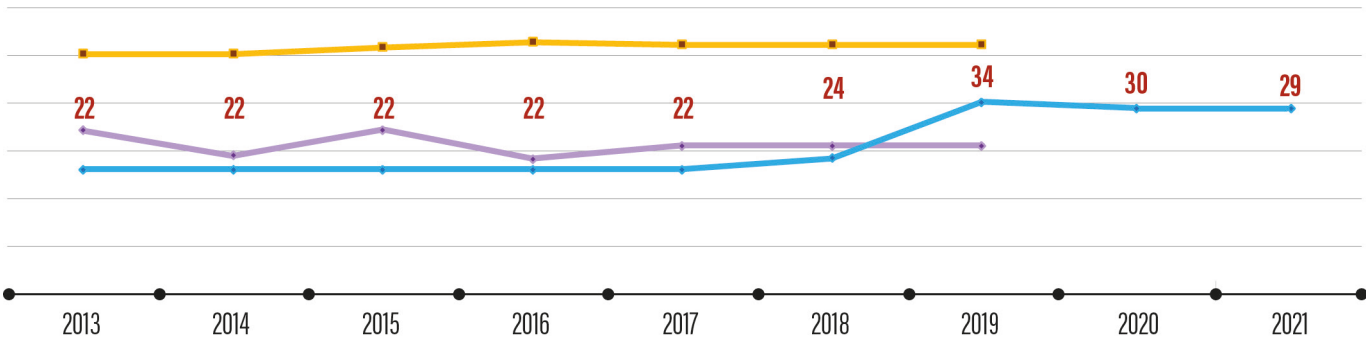
En moyenne
29 kg
par habitant/an

Tonnages de la collecte du verre en 2021 *								
Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	TOTAL
170	83	82	92	26	31	57	315	856

* les données ne prennent pas en compte les tonnages collectés par l'association Verre l'espère.



Évolution et comparaison du ratio du verre



Ratio en kg/hab./an

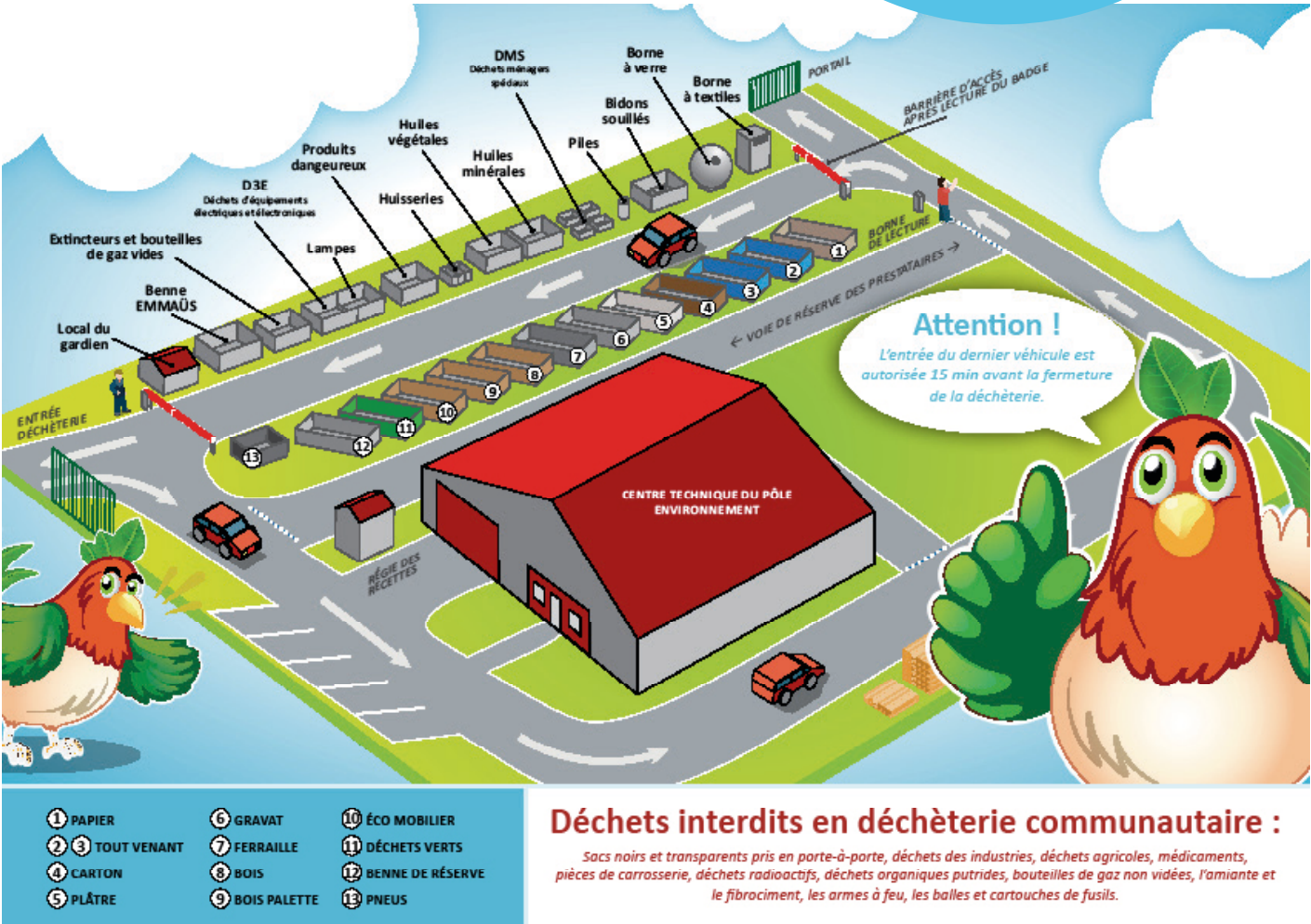
Collectivités du Grand Est classées en « mixte urbain »

Collectivités du Grand Est passées en Tarification Incitative

CCPHVA

Déchèterie

Le territoire de la CCPHVA dispose d'une seule déchèterie située entre Aumetz et Audun-le-Tiche, le long de la RD16. Les hauts de quai sont gérés en régie par 2 gardiens et les bas de quai par différents prestataires pour l'évacuation et le traitement des déchets.



Horaires d'ouverture de la déchèterie



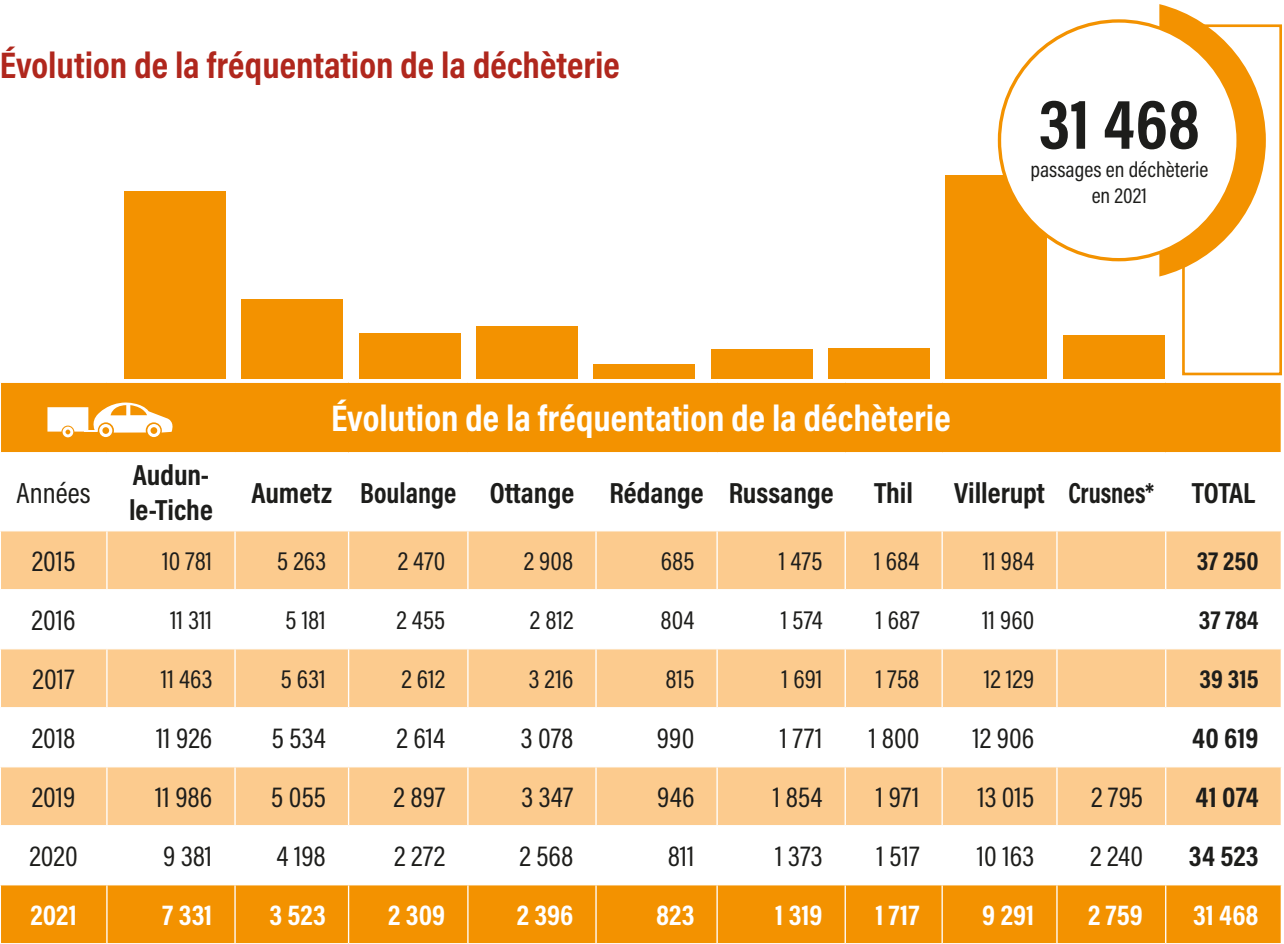

</

Déchets collectés et sites de traitement

Matériaux		Traitement	Entreprises ou organismes agréés nationaux
 BOIS TRAITÉ	 DÉCHETS VERTS	Bois	Valorisation énergétique
		Déchets verts	Compostage
 MÉTAUX	 DÉBLAIS / GRAVATS	Métaux	ECORE (Aubange - Belgique)
		Gravats	TRI SERVICE
		Huisseries	VALO (Florange)
		DEEE*	ENVIE (Nancy)
		Cartons	ONYX (Maizières-les-Metz)
		Polystyrène	VALO (Florange)
		Mobilier	ECO-MOBILIER
		Piles	CORÉPILE
		Textiles	TRI D'UNION (Behren-les-Forbach)
		Papiers	ONYX (Maizières-les-Metz)
		Verre	MINÉRIS
		Huiles de vidange	GRANDIDIER
		Huiles végétales	
		Néons et lampes	RÉCYLUM
		DDS**	CEDILOR
 TOUT-VENANT	 BATTERIES	Radiographies	Traitement chimique
		Batteries	
		Tout-Venant	Enfouissement

* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ** DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Évolution de la fréquentation de la déchèterie

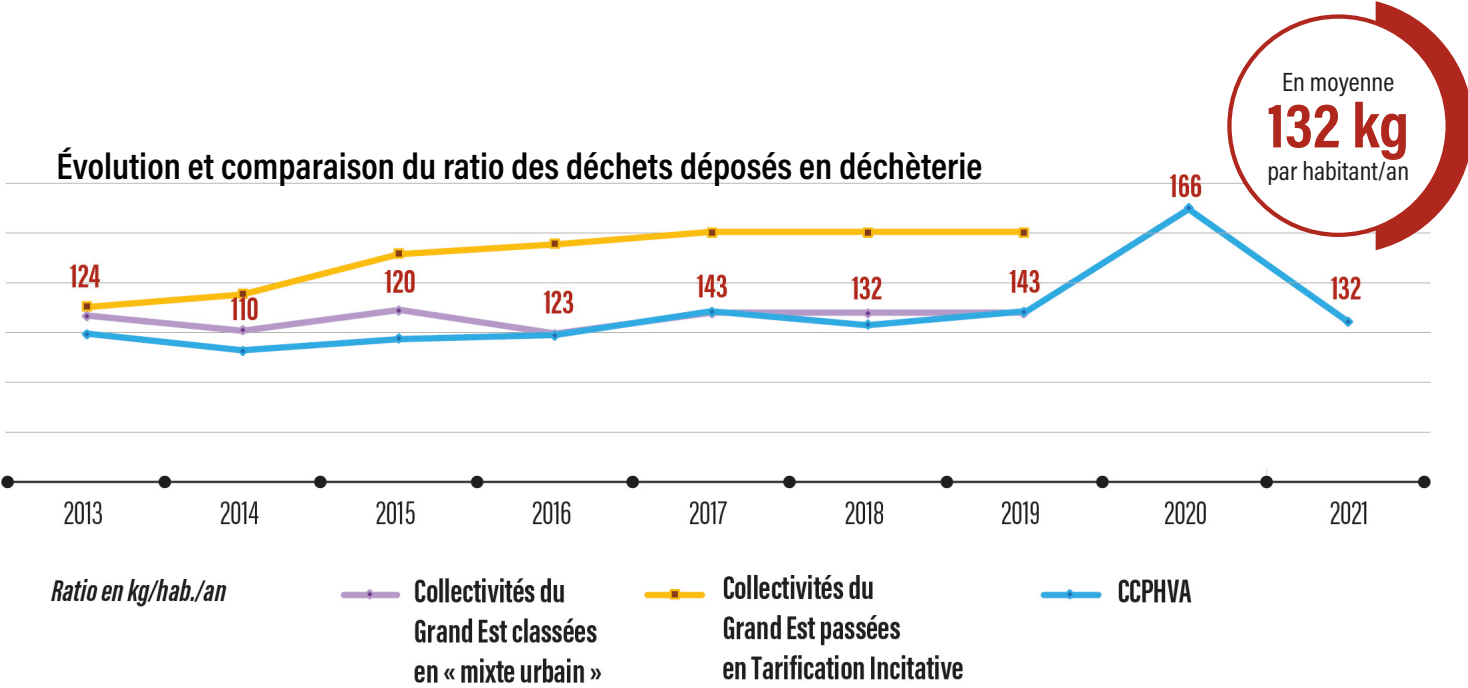


* Les habitants de Crusnes sont acceptés par convention avec le SICOM de Piennes depuis le 1^{er} janvier 2019 et chaque passage est facturé 1,10 € au syndicat.

Au 1^{er} janvier 2021, un nouveau système d'accès a été mis en place : les usagers n'ont plus besoin de présenter leurs documents d'identité aux gardiens, ils disposent d'une carte de déchèterie dont leurs passages sont décomptés à chaque présentation au niveau de la borne d'entrée. La distribution de ces cartes de déchèterie avait commencé dès novembre 2020.



Évolution et comparaison du ratio des déchets déposés en déchèterie



Artisans et commerçants

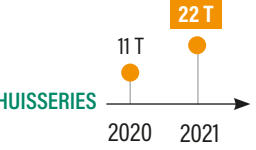
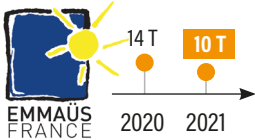
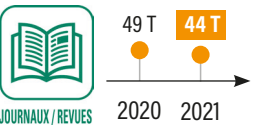
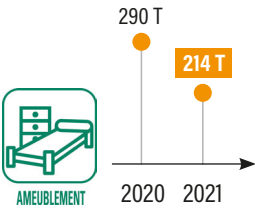
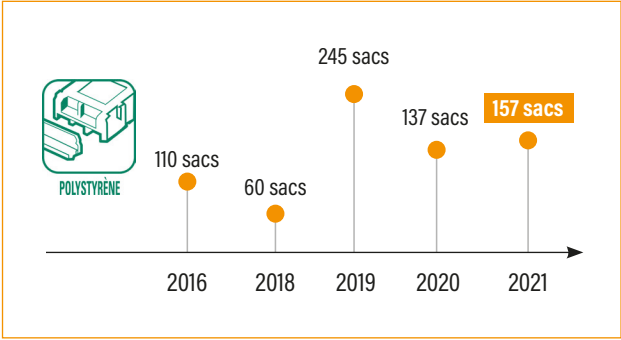
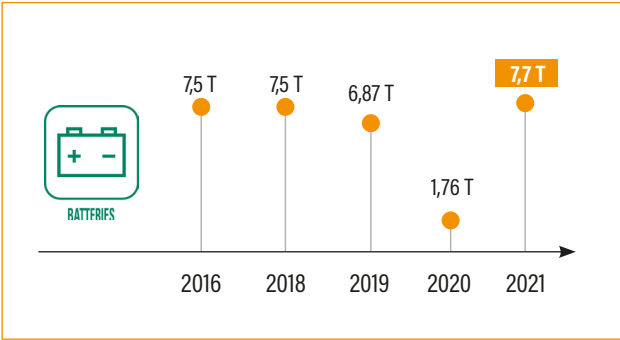
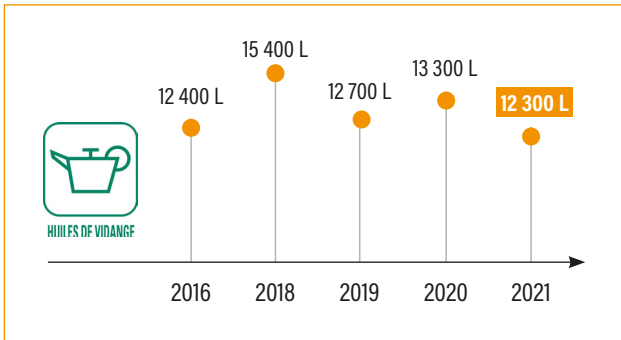
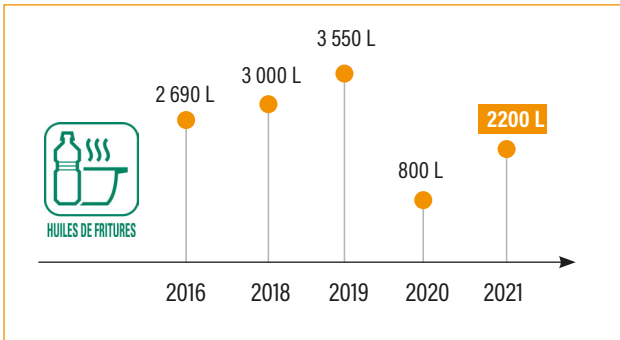
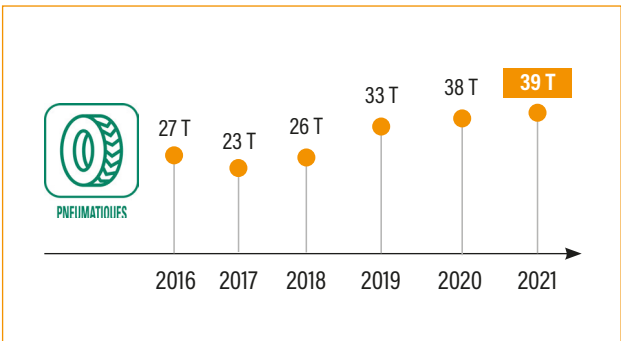
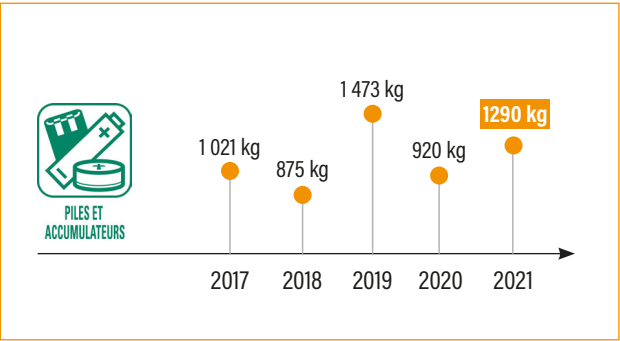
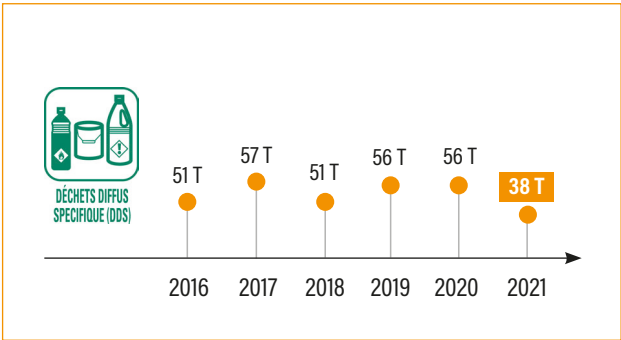
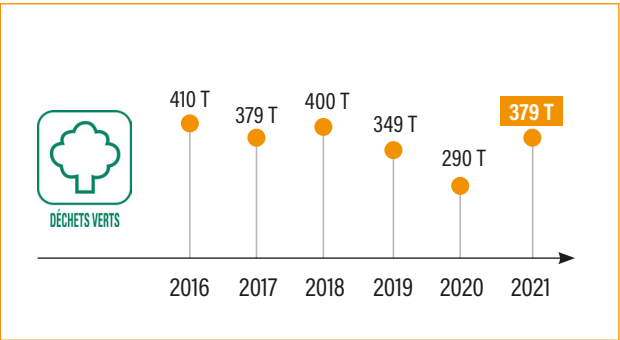
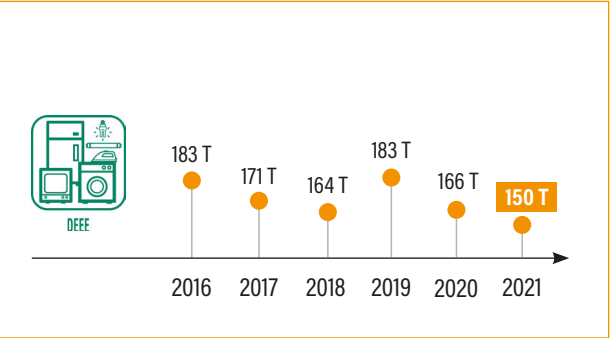
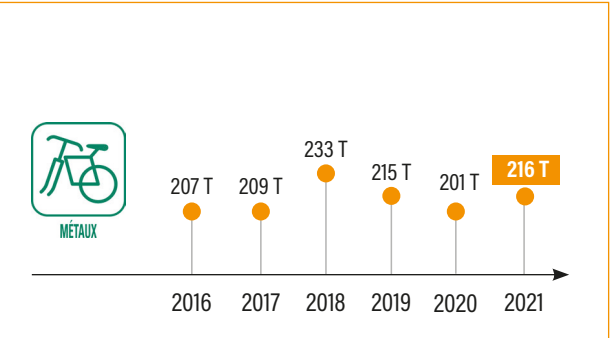
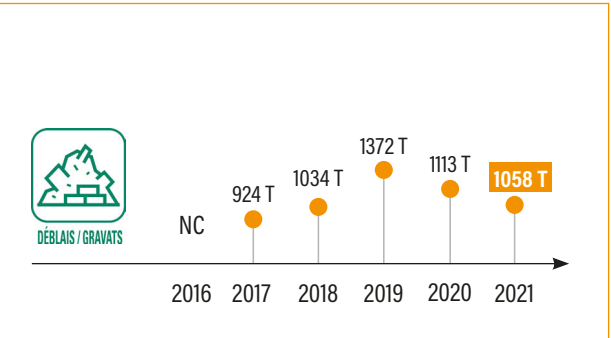
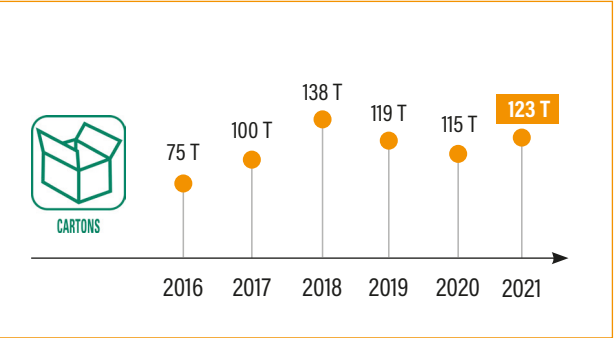
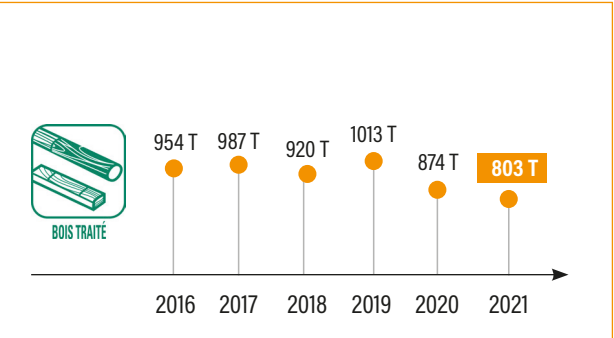
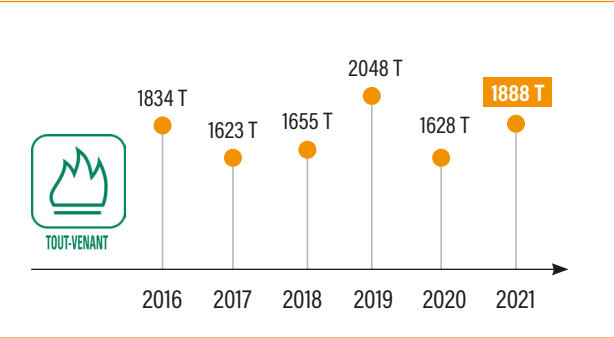
Les professionnels, dont leur siège social se situe sur le territoire de la CCPHVA, ont également accès à la déchèterie moyennant paiement :

Tout-venant	50 € / m³
Bois	25 € / m³
Pneus	15 € / m³
Gravats	15 € / m³
Ferraille	15 € / m³
Déchets verts	10 € / m³
Déchets dangereux ménagers et huiles	5 € / kg ou litre
Cartons, D3E, batteries, piles, polystyrène	Gratuit

Le nouveau système de carte de déchèterie a permis de faciliter le paiement de leurs apports avec une facturation mensuelle.

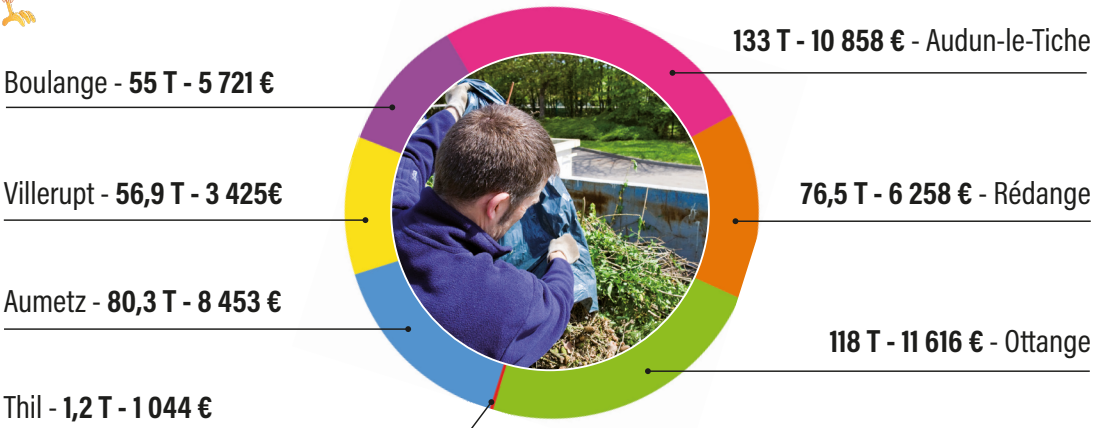


Évolution des tonnages collectés en déchèterie





**Tonnages et coûts des bennes à déchets verts
des communes du 15 mars au 15 novembre 2021**



4 - RÉGIE DE RECETTES ET REDEVANCE SPÉCIALE

Régie de recettes



Afin de faciliter les démarches administratives des usagers, une régie de recettes a été créée à la CCPHVA pour le paiement de services et de produits liés à la collecte et la prévention des déchets en 2019. Celle-ci se situe sur le site de la déchèterie et elle est ouverte uniquement sur rdv de 8h à 12h et de 13h à 16h les lundis, mercredis et vendredis ainsi que chaque premier samedi du mois de 8h à 12h.

Ventes réalisées

Article	Prix unitaire	Nombre	TOTAL
Composteur en plastique	20 €	33	660 €
Composteur en bois	20 €	51	1 020 €
Poulailler et poules	20 €	13	260 €
Serrure bac ordures ménagères	35 €	132	4 620 €
Remplacement cabochon rouge serrure et 2 clés	18,68 €	3	56,04 €
Renouvellement badges PAV	3,60 €	10	36 €
Renouvellement carte déchèterie	0,70 €	46	32,20 €
Fourniture bac de 80 L	20,40 €	1	20,40 €
Fourniture bac de 120 L	20,40 €	8	163,20 €
Fourniture bac de 770 L	116,40 €	1	116,40 €
Déchèterie : tout venant en m³	50 €	151	7 550 €
Déchèterie : bois en m³	25 €	134	3 350 €
Déchèterie : gravats en m³	15 €	42,5	637,50 €
Déchèterie : déchets verts en m³	10 €	92	920 €
Déchèterie : pneus en m³	15 €	1	15 €
Déchèterie : métaux en m³	15 €	7,75	116,25 €
Déchèterie : produits dangereux en L	5 €	6	30 €

19 602,99 €

Redevance spéciale

En 2011, la CCPHVA a instauré la redevance spéciale pour les entreprises du territoire présentant à la collecte plus de 1100 L d'ordures ménagères ou de déchets recyclables par semaine. Au-delà de ce seuil, tout litre supplémentaire est facturé 0,03 € pour les ordures ménagères et à 0,015 € pour les déchets recyclables. Les factures sont établies semestriellement sur la production donnée lors de l'établissement de la convention. La conteneurisation

avec des bacs pucés permettra à terme d'ajuster la facture à la production réelle. En 2021, 9 entreprises sont concernées, représentant une recette de 11 066,70 €. Les gros producteurs de déchets passent généralement par un prestataire privé afin d'avoir une prestation plus adaptée à leurs besoins.

5 - PRÉVENTION DES DÉCHETS

La CCPHVA est engagée dans une politique de réduction des déchets depuis 2011 avec l'adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLP).

Celui-ci est aujourd'hui mis à jour avec de nouveaux objectifs afin d'être conforme à la réglementation tout en impliquant la population dans son élaboration (cf. article page 5 de ce document). Ce nouveau PLP sera finalisé et adopté en 2022. Toutefois, les actions de prévention continuent d'être menées sur le territoire.

- 11 %

d'ordures ménagères
depuis 2011

Stop-pub

27 %

de boîtes aux
lettres équipées



Un nouveau visuel avec la mascotte Charlotte la Cocotte a été créé pour inciter davantage la population à dire non à la pub. Une communication a également été menée pour préciser que la publicité glissée dans une boîte aux lettres équipée d'un stop-pub est illégale et que la société peut être dénoncée et verbalisée.

Poules

Chaque printemps, la CCPHVA propose aux habitants disposant d'un jardin, d'acquérir 2 poules et un poulailler pour 20 €. 13 foyers ont participé à l'opération.



Éco-défis

Le 6 octobre, la CCPHVA a officialisé le lancement de l'opération « Éco-défis » en signant la convention de partenariat avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Moselle (CMA 57) et de la Région (CMAR) Grand Est afin d'accompagner les artisans et artisans-commerçants du territoire dans une démarche de développement durable, avec à la clé l'obtention d'un label s'ils relèvent 4 défis parmi les thématiques suivantes : déchets, énergies, écoproduits, eau et fluides, sensibilisation et transport. Les comités de labellisation et la remise des prix auront lieu en 2022.



Accompagnement des manifestations

L'épidémie de COVID-19 étant encore présente tout au long de l'année, la flotte de gobelets ECOCUP disponible à la déchèterie communautaire n'a pas été mise à disposition. Néanmoins, la flotte gérée par ECOCUP étant lavée de manière industrielle a été empruntée pour 2 événements.

Environ

3 000

gobelets ECOCUP
prêtés

Réparation

5 sessions de réparation collaborative ont été organisées au siège de la CCPHVA, tout en respectant les consignes sanitaires avec prises de rendez-vous.

44 objets diagnostiqués - **31** objets réparés.



La CCPHVA a également promu l'annuaire national de la réparation www.annuaire-reparation.fr et le label Répar'Acteur développés par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et l'ADEME.



Défis citoyens « ça commence par nous »

Pour l'année 2021, la collectivité est devenue partenaire du collectif citoyen « ça commence par nous » en s'engageant chaque mois à relayer les défis proposés pour inciter les habitants à rejoindre le mouvement ou simplement à réaliser au moins quelques actions proposées en faveur de l'environnement.



SERD

Pour la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui a eu lieu du 20 au 28 novembre, plusieurs animations ont été organisées sur le territoire :

- Un Repair Café anniversaire pour fêter les 2 ans de ce rendez-vous convivial de la réparation participative,
- Un atelier de fabrication de produits ménagers et cosmétiques fait-maison en partenariat avec la commune de Thil,
- Une journée d'animations en partenariat avec la commune d'Aumetz avec une CleanWalk, une collecte de vêtements et de jouets, des ateliers pédagogiques sur le tri et la valorisation des déchets et la fabrication de gîtes pour la faune sauvage avec l'utilisation de matériaux récupérés à la déchèterie.



Compostage

Compostage individuel

84 composteurs individuels ont été vendus en 2021, soit 909 composteurs vendus au total depuis le début de l'opération en 2013.



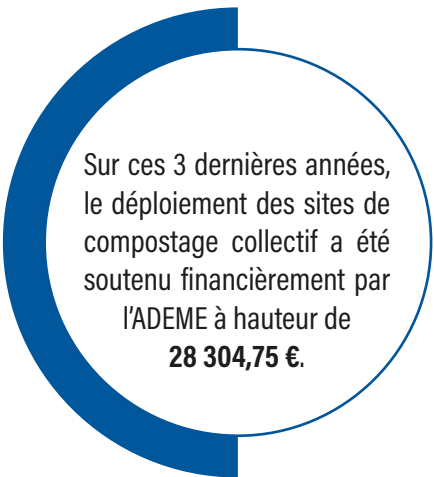
Compostage collectif

6 nouveaux sites de compostage ont été installés et un site en pied d'immeuble a été supprimé suite au départ du référent de site qui n'a pu être remplacé.

- La CCPHVA totalise ainsi 19 sites de compostage collectifs :
- 7 en pied d'immeuble,
 - 7 de quartier,
 - 5 en établissement.

Afin de sensibiliser la population à cette pratique, l'intercommunalité a organisé :

- une troisième session d'animation « fabrique ton bioseau » et « cuisine ta poubelle » en partenariat avec l'association MOTE et la commune de Thil pour que les habitants de la CCPHVA puissent apprendre les règles et poser toutes leurs questions pendant un moment ludique et convivial.
- une journée de découverte et d'apprentissage auprès des élèves de l'école Paul Langevin de Thil pour qu'ils deviennent les ambassadeurs du compost de leur école et transmettent à leurs camarades les bons usages.



Afin de réaliser le bilan de cette action et analyser le ressenti de la population vis-à-vis de cette pratique, le Pôle Environnement a accueilli une stagiaire en première année de Master pendant 6 mois. Le déploiement des sites de compostage collectifs étant un réel enjeu face à l'obligation du tri à la source des biodéchets imposée aux collectivités d'ici le 31 décembre 2023, la CCPHVA a prolongé sa mission avec une alternance pendant sa 2ème année de Master. Son étude sera présentée aux élus de la commission environnement en 2022.

RCC Grand Est

L'intercommunalité a aussi adhéré au Réseau Compost Citoyen du Grand Est qui est une association soutenue par l'ADEME pour accompagner les acteurs locaux dans la gestion de proximité des biodéchets.



Cette adhésion permet aux agents de la CCPHVA :

- d'accéder aux ressources documentaires réservées (outils de communication, fiches pratiques, dernières parutions d'articles ou d'études...),
- de pouvoir communiquer sur les actions réalisées,
- de référencer les sites de compostage collectifs du territoire dans l'annuaire du Grand Est,
- d'obtenir des conseils personnalisés pour le déploiement et la gestion des sites de compostage collectif,
- de participer gratuitement aux journées techniques,
- d'obtenir des tarifs préférentiels pour les formations.

Économie circulaire

Le 4 octobre 2021, un atelier de sensibilisation dédié à l'économie circulaire, coorganisé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est, la CCPHVA et l'EPA Alzette-Belval, a été proposé à l'ensemble des élus du territoire, en distanciel et en présentiel.

Lors de cet évènement, 14 initiatives ont été mises en avant dont 4 qui se réalisent sur le territoire de la CCPHVA : la plateforme logistique pour les déchets du BTP « Newflow » portée par VALO' qui sera implantée à Thil, le Fab Lab Arcade de la CCPHVA avec ses ateliers de réparation collaborative et ses formations autour de la fabrication numérique, le Pass durable de la CMAR Grand Est dont la démarche éco-défis est déployée auprès des artisans et artisans-commerçants du territoire, la charte pour une Économie Circulaire et Inclusive (ECI) sur le territoire de l'OIN Alzette Belval portée par l'EPA, dont la CCPHVA est signataire.

Un livrable de 32 pages, édité par la DREAL, qui reprend la définition et les enjeux de l'économie circulaire ainsi qu'un descriptif de chacune des initiatives présentées leur a été remis.



Parallèlement, en signant la charte ECI, la CCPHVA s'est engagée à continuer la promotion de l'économie circulaire sur son territoire et à intégrer des clauses environnementales et d'insertion dans ses marchés publics.

Plus largement, cette charte a pour ambition de fédérer l'ensemble des acteurs suivants afin d'intégrer une logique d'économie circulaire sur le territoire de la CCPHVA : la Préfecture de la région Grand Est, la Région Grand Est, les Départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, l'EPA Alzette-Belval, le groupe VALO', les Fédérations Départementales du BTP de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, les Confédérations de l'Artisanat des Petites Entreprises de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Moselle et de Meurthe-et-Moselle.

Communication



Le calendrier de collecte et de la prévention des déchets 2022 a été distribué en toute boîte aux lettres en novembre et décembre 2021.



2 « Lettres Déchets » sont parues en 2021 et ont été distribuées en toute boîte aux lettres (la n°5 en juin et la n°6 en novembre).

6 - INDICATEURS FINANCIERS

PROSPECTIVES 2022

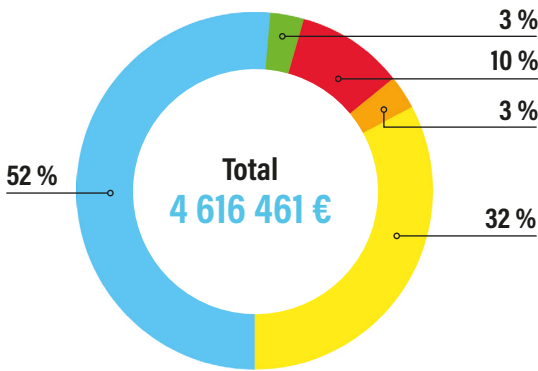
Données issues de la matrice 2021

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. Elle permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et les produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Elle est alimentée par les données comptables extraites du Grand Livre. Son élaboration et sa saisie annuelles sur la plateforme SINOE www.sinoe.org sont demandées obligatoirement aux collectivités souhaitant bénéficier d'aides financières de l'ADEME pour la gestion et la prévention des déchets.

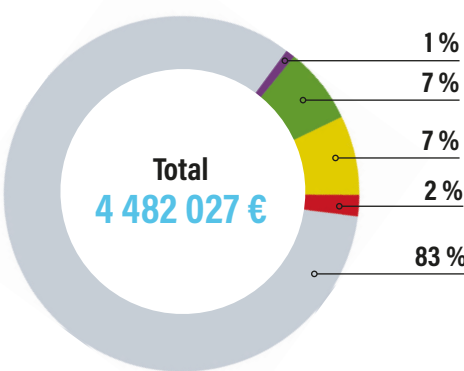
5.1 - Répartition des postes de charges et de recettes

Dépenses



Charges de structure : **453 371 €**
Communication et prévention : **126 313 €**
Pré-collecte et collecte : **1 514 079 €**
Traitement : **2 388 106 €**
Transport déchèterie : **134 592 €**

Recettes



Ventes de matières : **328 124 €**
Soutiens des organismes agréés : **316 698 €**
Aides et subventions : **105 952 €**
TEOM : **3 707 660 €**
Redevance spéciale et facturation : **23 593 €**

5.2 - Coûts aidés par flux de déchets

Le coût aidé représente l'ensemble des charges auxquelles sont déduites les recettes (produits industriels issus des ventes de matières, les soutiens des sociétés agréées et les différentes aides perçues). Celui-ci est rapporté à l'habitant et à la tonne afin d'identifier plus facilement le coût pour chaque flux de déchets.

Pour l'année prochaine, la CCPHVA se donne pour objectif :

- d'informer davantage la population sur le mode de calcul de la TEOMI via une communication dédiée et des réunions publiques organisées dans l'ensemble des communes du territoire ;
- de relayer la communication du SMTOM sur les extensions des consignes de tri mises en place au 1er janvier 2022 et de renforcer l'intervention de l'ambassadeur du tri ;
- de suivre activement l'étude du SMTOM sur la mise en place de la collecte des biodéchets et d'étudier en parallèle le renforcement des zones de compostage collectif et de répondre à l'Appel à Projet Biodéchets de l'ADEME ;
- de valider le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets et d'étudier le référentiel économie circulaire de l'ADEME (labellisation possible) ;
- au niveau de la déchèterie :
 - de rendre le lieu autonome énergétiquement en finalisant l'installation des panneaux solaires,
 - de travailler sur une mutualisation des déchèteries avec le SMTOM,
 - d'étudier la mise en place de nouvelles filières (plâtre, plastique ...).



	Ordures ménagères PAP	Ordures ménagères AV	Verre PAP / AV	Recyclables PAP	Recyclables AV	Déchèteries	Déchets verts	Textiles	Déchets ménagers et assimilés
Coût aidé TTC (€ / habitant)	72,78 €	8,54 €	0,90 €	25,35 €	0,57 €	25,03 €	2,29 €	0,21 €	135,67 €
Coût aidé TTC (€ / tonne)	332,34 €	405,59 €	31,07 €	402,89 €	671,96 €	130,36 €	130,36 €	48,25 €	285,03 €

PAP : porte-à-porte - AV : apport volontaire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

390, rue du Laboratoire 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccphva.com